



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 13380

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur les demandes exprimées par l'association Vie libre (comité départemental de la Moselle). Cette association constituée de bénévoles, buveurs guéris et abstinents volontaires, constate qu'il devient de plus en plus difficile de trouver de la place pour soigner les malades alcooliques. En effet, l'attente pour une hospitalisation varie de 8 à 15 jours, pour une cure spécialisée elle est de plus de quatre mois, alors que l'on est presque toujours en situation d'urgence sociale, ce qui génère souvent l'abandon de la démarche. Aussi elle réclame des lits supplémentaires pour soigner les malades alcooliques dans les hôpitaux et la mise en place de nouvelles structures spécialisées dans la région Lorraine. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur les demandes, exprimées par l'association Vie libre, de lits supplémentaires pour soigner les malades alcooliques et de mise en place de nouvelles structures spécialisées dans la région Lorraine. Sans être la région la plus touchée, la Lorraine présente, par rapport à la moyenne nationale, une surmortalité par cirrhose, psychose alcoolique et cancers des voies aéro-digestives supérieures, liée à l'alcoolisme. La conférence régionale de santé publique a ainsi retenu, depuis 1996, parmi ses priorités, la lutte contre des dépendances, dont celle liée à la consommation d'alcool. De même, d'importants crédits de promotion de la santé sont consacrés à la lutte contre l'alcool et le projet lorrain de prévention de l'alcoolisme a été retenu, dans le cadre de l'appel d'offre du fonds d'intervention en santé publique. Concernant l'offre de soins hospitaliers, le nombre de lits spécifiquement dédiés aux malades alcooliques apparaît suffisant, au regard des taux d'occupation constatés qui n'atteignent pas 80 %. De plus, un grand nombre d'établissements assurent cette prise en charge, en dehors de ces unités spécifiques. Afin de contribuer au développement de cette orientation, deux équipes mobiles d'alcoologie de liaison ont été financées, cette année, aux centres hospitaliers de Verdun et de Neuchâteau et la création d'un poste d'assistant généraliste a été autorisée au centre hospitalier de Jury.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13380

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 1998, page 2334

Réponse publiée le : 21 décembre 1998, page 6999